

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2021 Révision: 03.02.2021

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identité du produit

· Nom du produit: Butyldiglycol

· Code du produit: 165

• No CAS: 112-34-5 • Numéro CE: 203-961-6 • Numéro index:

603-096-00-8

· Numéro d'enregistrement REACH 01-2119475104-44

· 1.2 Utilisations pertinentes du produit et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles

Emploi du produit Solvants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Thommen-Furler AG Industriestrasse 10 CH-3295 Rüti bei Büren (BE) Tel. +41 32 352 08 00 info@thommen-furler.ch

- · Service chargé des renseignements: Département Product Management
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information toxicologique : numéro d'urgence 145 ou +41(0) 44 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

(suite page 2)

Page: 1/8



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2021 Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Butyldiglycol

(suite de la page 1)

Page: 2/8

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

*PBT:* Non applicable.*vPvB:* Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Caractérisation chimique: Substances

· Désignation

112-34-5 Diglycol de butyle

· Code(s) d'identification

· Numèro CE: 203-961-6

· Numéro index: 603-096-00-8

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:

Laver immédiatemment à l'eau et au savon, bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 3)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2021 Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Butyldiglycol

(suite de la page 2)

Page: 3/8

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Aborber le liquide à l'aide d'un absorbant inerte.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### CAS: 112-34-5 Diglycol de butyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 101 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67 mg/m³, 10 ppm SSc;

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



(suite page 4)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2021 Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Butyldiglycol

(suite de la page 3)

Page: 4/8

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Trobingor 3. Trophetes physiq	·	
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
· Indications générales · Aspect:		
Forme:	Liquide	
Couleur:	Incolore	
· Odeur:	Caractéristique	
· Seuil olfactif:	Non déterminé.	
· valeur du pH:	Non déterminé.	
Changement d'état		
Point de fusion/point de congélation Point initial d'ébullition et intervalle	:-68 °C	
d'ébullition:	224-234 °C	
· Point d'éclair	98 °C	
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.	
· Température d'inflammation:	225 °C	
· Température de décomposition:	Non déterminé.	
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.	
· Limites d'explosion:		
Inférieure:	0,9 Vol %	
Supérieure:	5,9 Vol %	
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa	
· Densité à 20 °C:	0,95 g/cm <sup>3</sup>	
· Densité relative	Non déterminé.	
Densité de vapeur:	Non déterminé.	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.	
· Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Entièrement miscible	
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.	

(suite page 5)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2021 Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Butyldiglycol

(suite de la page 4)

Page: 5/8

· Viscosité:

**Dynamique à 20 °C:** 6,16 mPas **Cinématique:** Non déterminé.

• *9.2 Autres informations* Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (lapin)

- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CH/FR -



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2021 Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Butyldiglycol

(suite de la page 5)

Page: 6/8

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

LC50/24 h (statique) 2.700 mg/l (carassium auratus) EC50/48 h >100 mg/l (daphnia magnia)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA
- · *Class* néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · DOT, ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement:
- · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

*l'utilisateur* Non applicable.

(suite page 7)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2021 Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Butyldiglycol

(suite de la page 6)

Page: 7/8

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

· "Règlement type" de l'ONU: néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- REGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II la substance n'est pas comprise
- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: classe B (classification selon liste)
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Indications réglementaires selon ORRChim Aucune.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Département Product Management
- · Contact: Product Management

(suite page 8)



selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 03.02.2021 Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Butyldiglycol

(suite de la page 7)

Page: 8/8

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente